

Alain Supiot

Notes pour le Jugement dernier (1997/98)



Titres universitaires: Doctorat d'Etat en droit (univ. de Bordeaux-I, 1979), Agrégation de droit privé et des sciences criminelles (1980), Licence de sociologie (1972). *Carrière professionnelle:* Professeur à l'Université de Poitiers, puis de Nantes (depuis 1982). Research fellow à l'Institute of Industrial Relations de Berkeley (1981); à l'Institut Universitaire Européen (Florence: 1989/90). Fondateur, puis directeur (jusqu'en 1996) de la Maison des sciences de l'Homme *Ange Guépin* (Nantes). Domaines actuels de recherche: droit du travail et de la sécurité sociale; anthropologie social. – Adresse: MSH Guépin, UPRSA-CNRS 6028; BP 76235, F-44262 Nantes Cedex 2; mél <alain.supiot@humana.univ-nantes.fr>

La perspective du Jugement dernier, pour incertaine qu'elle soit, devrait inciter tout homme avisé à noter chaque soir ce qu'il pourra bien répondre à la question fatidique: «qu'as-tu fait de la vie que Je t'ai donnée?» Mais l'homme a beau être un animal soucieux, bien peu se soucient d'accumuler ainsi jour après jour les pièces de leur mémoire en défense. C'est donc un ultime bienfait accordé par le Wissenschaftskolleg à ses «fellows» que de les soumettre à la question «qu'as-tu fait de l'année qui t'a été donnée à Berlin?» Il me suffira, le Jour venu, de produire le *Jahrbuch 1997/98* (penser à se faire enterrer avec) pour éviter d'avoir à bafouiller, au moins concernant cette année là: «j'ai dormi, c'est sûr; j'ai bu, trop sans doute; j'ai certainement parlé durant des heures (mais pour ne rien dire dont je puisse me souvenir), et puis j'ai peiné à des choses dont le sens m'échappe complètement aujourd'hui». Je m'y vois déjà, devant le Jeune Juge (pardonnez ce germanisme), relisant ce rapport d'activité: «J'ai passé, mon dieu, la 49ème année de ma vie dans une institution qui possède un trait commun au paradis et à l'enfer: on ne peut s'y plaindre que de soi-même...

C'est une espèce d'abbaye de Thélème installée à Grunewald; au dire des guides touristiques, l'un des quartiers les plus huppés de Berlin¹ (j'ai appris du reste, grâce au frère Gokalp, ce que huppe veut dire, et même

¹ cf. *Le grand guide de Berlin*, Gallimard, 1997, pp. 232–233.

sale huppe²). La règle y est en effet, comme à Thélème: «fais ce que voudras!»³ Ce qui, traduit dans la langue des clercs, signifie bien sûr «Travail d'arrache pied!». Et ce fut pour moi, dont le travail a le travail pour objet, une source inépuisable d'observations, que de voir ces hommes et ces femmes mis en état de ne rien faire s'échiner à produire une œuvre. Moi le premier bien sûr; ayant pour passe-temps (i.e. «objet de recherche» dans la langue académique) les avatars modernes de l'*homo faber*⁴, j'étais par là même dans la peau d'une espèce de «méta-travailleur», voué à mettre les bouchées doubles quand il y a du pain sur la planche. Jusqu'à l'indigestion, qui justement me frappa le 26 mars 1998, et me donna l'occasion de goûter un moment aux disciplines de l'hôpital Martin Luther.

Signe du destin, j'y fus installé à côté de la salle de travail des femmes en couches (d'où d'autres observations, non moins émouvantes, sur la variété infinie des cris des femmes en travail, suivis, après un silence, des cris des nouveaux-nés indignés de leur débarquement dans cette vallée de larmes). Juriste malgré tout, herméneute impénitent, je me suis appliqué à interpréter le détraquement de mes intérieurs. C'était à n'en pas douter un signe envoyé par Dieu (ou à tout le moins par Luther), mais pour signifier quoi? Aidé par une amie à l'esprit plus rapide que le mien, je crois avoir trouvé la réponse: Luther me disait «arrête! (sous-entendu: de travailler); seul le fou travaille sans y être contraint, le sage saisit cette chance pour éprouver le miracle de chacune de ses respirations». J'ai tenu un mois. Un mois à m'écouter respirer, et puis n'y tenant plus je me suis remis à travailler sans m'arrêter jusqu'à cette minute même.

Mais il me reste de cette expérience une mesure objective des onze mois passés à Berlin: dix mois de travail et un mois de sagesse. Je peux aussi mesurer la vanité qu'il y aurait à raconter au lecteur improbable de ce *Jahrbuch* le détail des produits de ces dix mois de travail. Comme tout paysan ordonné, j'ai semé, j'ai labouré et j'ai récolté. La récolte, ce sont les publications, celles de travaux antérieurs; par exemple un ouvrage collectif paru en mai 1998⁵, mais fruit des années 1995 à 1997. Le labour, c'est le travail accompli ici: principalement l'achèvement et la synthèse des recherches d'un groupe d'«experts» sur le devenir du droit du travail

² Je traduis ici par «frère» (ou sœur) l'intraduisible «fellow», et l'énigmatique «Wissenschaftliches Mitglied».

³ Rabelais, *Gargantua*, chapitre LVII.

⁴ Merci au frère Perry Anderson de m'avoir guidé vers l'inventeur de ce concept Henri Bergson *L'évolution créatrice*, Paris, Alcan, 8^e éd. 1911, v. pp. 151 sq.

⁵ *Le travail en perspectives*, Paris, LGDJ, 1998, 640 p.

en Europe⁶; et aussi la préparation de la dix-neuvième édition d'un ouvrage de base sans lequel mes collègues français des facultés de droit auraient cessé depuis longtemps de me compter comme un des leurs⁷; à côté de ce gros œuvre, un peu de jardinage (par exemple un rapport sur le travail informel⁸; l'édition italienne d'un de mes livres⁹; une contribution à un ouvrage collectif sur l'histoire du droit du travail¹⁰, une autre relative aux effets créateurs du principe de sécurité physique face face aux nouvelles formes d'organisation du travail etc.¹¹

Les semailles ce sont les projets élaborés ici, dont certains ont pris corps aussitôt après mon retour en France. Deux articles, rédigés durant le second semestre 1998, sont ainsi les fruits de ces méditations berlinoises. Le premier est consacré à une mise en perspective de la notion de loi: lois divines, lois de la sciences, lois humaines. C'est une petite critique de l'application à la connaissance de l'Homme du modèle des sciences exactes (pour tout dire une critique des sciences sociales). Ce modèle scientifique conduit en effet infailliblement à traiter l'Homme comme une chose et à méconnaître ainsi la dimension dogmatique de l'intelligence humaine¹². Le second prend prétexte de l'actualité française. A partir des débats sur le pacte civil de solidarité, (i.e. pour ses détracteurs le «mariage homosexuel») et d'un procès intenté aux systèmes d'échanges locaux (i.e.

⁶ A. Supiot, M.-E. Casas-Baalmonde, P. Hanau, P.H. van der Heijden, R. Johansson, P. Meadows, E. Mingione, J. De Munck, R. Salais, *Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Rapport pour la Commission européenne, dactyl. mai 1998, 220 p. à paraître dans les différentes langues de l'Union européenne et en français aux Éditions Flammarion.

⁷ *Droit du travail*, Paris, Dalloz, 19^e éd. (en collaboration avec G. Lyon-Caen et J. Pélissier), env. 1000 p., à paraître en oct. 1998. Cet ouvrage a tout de la pierre de Sisyphe et retombe lourdement tous les deux ans sur les pieds de ses auteurs; les savants, qui écrivent pour l'éternité, comprendront mal ce genre d'ascèse propre aux juristes; ces malheureux écrivent sur du sable, et la loi et la jurisprudence nouvelle viennent, avec la régularité des marées en Bretagne, ruiner leurs écrits.

⁸ Actes du XV^e Congrès mondial de la Société internationale de droit du travail et de la sécurité social, Buenos-Aires, 1997.

⁹ *Critica del diritto del lavoro*, Roma, Teleconsul éd., 1997, 318 p.

¹⁰ Autopsie du «citoyen dans l'entreprise»: le rapport Auroux sur les droits des travailleurs, in J.-P. Le Crom (dir.) *L'histoire du droit du travail par les textes*, Paris, éditions de l'Atelier, 1998.

¹¹ La dynamique du corps, à paraître in *Melanges offerts à Gino Giugni*, Rome, 1999.

¹² L'empire des lois ou les avatars d'une façon de penser, à paraître in *Écrits de Nantes en l'honneur du doyen Yves Prats*. Je suis particulièrement redevable à Perry Anderson des remarques et critiques amicales qui m'ont permis d'améliorer ce texte.

l'institution d'une monnaie franche dans des associations d'entraide mutuelle) j'ai essayé de mettre en lumière l'émergence juridique d'une notion de solidarité civile, qui s'affirme au-delà du binôme individu Etat (si caractéristique de la pensée républicaine)¹³. Cette émergence conforte l'hypothèse d'une «reféodalisation» de l'Etat, pour peu qu'on admette que «reféodalisation» désigne du neuf encore impensé, et non pas un retour au passé.

Ce sont ces travaux postérieurs à mon séjour – ceux-ci et d'autres en cours – qui ont le plus profité de la vie intellectuelle du Wiko. De qui aurais-je appris le sens profond des lois de Solon, et de la place du travail artisanal dans la Cité grecque, sinon de Cornelia Isler-Kerényi, si savante, si subtile, et si modeste? Qui d'autre qu'Aziz Al-Azmeh aurait pu me faire saisir la temporalité propre au discours clérico-légal? Qu'aurais-je su, sans Eva Jablonka, de la dogmatique renaissante dans un discours biologiste qui prétend connaître la cause finale de l'humanité? Comment aurais-je pu, sans Altan Gokalp, comprendre les ressorts institutionnels de l'Empire Ottoman, et la modernité du système du millet? La liste serait longue des dettes ainsi accumulées, trop longue et forcément incomplète, car c'est de manière diffuse qu'une communauté savante nourrit les interrogations de chacun de ses membres. Les questions qui m'animaient n'ont pas changé (principalement celle de la place de la dogmatique dans la construction des identités individuelles et collectives), mais a changé la manière de les formuler car elles résonnent maintenant de mille autres questions posées en écho.

Et encore, n'évoqué-je ici que les questions directement liées à mon travail, mais la vie au Wissenschaftskolleg en suscite bien d'autres. Par exemple celle-ci, surgie en fin d'année: comment gratifier le Wissenschaftskolleg de ses bienfaits? Nous eûmes là-dessus de longs débats, qui me plongèrent dans une insondable perplexité; il s'agissait, après avoir beaucoup reçu, de donner un peu en retour. Et de donner au sens de *donare* (et non pas de *dare*); mais l'*animus donandi*¹⁴ signifie l'intention de faire jouir autrui. D'où la question: peut-on, après avoir joui d'une institution,

¹³ Le PACS et le SEL, ou les mésaventures de la solidarité civile, à paraître in *Droit Social*, janvier 1999. Cet article doit lui aussi beaucoup à diverses discussions informelles, notamment avec Christopher Hann sur le secteur économique informel (lui aussi!), Altan Gokalp sur les pactes d'amitié ou Cornelia Isler-Kerényi sur les pratiques du *Symposion* dans la Grèce classique.

¹⁴ Merci à Françoise Waquet de m'avoir rappelé que Dieu parlait latin; j'en déduis que ce sera la langue de procédure du Jugement dernier, à moins que de guerre lasse les anges eux-mêmes aient d'ici là adopté l'anglais.

la faire jouir à son tour? Les institutions jouissent-elles? Formidable question dont j'avoue n'avoir pas trouvé à ce jour la réponse.

Ainsi soumis sans cesse à la question, et confronté à la nullité de mes connaissances et de mon entendement, j'ai connu au wiko certains des tourments de l'enfer; libre d'y mener une *vita contemplativa*, et délivré de tout souci matériel, j'y ai aussi mené une existence paradisiaque¹⁵; expédié au Martin Luther Krankenhaus, j'y ai enfin connu un avant-goût du purgatoire. Décidément, le Wissenschaftskolleg prépare bien à toutes les issues possibles du Jugement dernier.

¹⁵ A la manière énigmatique du portier de Kafka, le frère Leibfried m'avait d'ailleurs prévenu dès les premiers jours, en me donnant à lire *The Marriage of Heaven and Hell* de William Blake (dans l'édition «illustrated throughout in full colour» Oxford University Press, 1975).